

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

|                                   |   |                              |
|-----------------------------------|---|------------------------------|
| Matahiti 170<br>N° 8 - Numera Hau | <b>TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI</b> | Mahana 26<br>no Tenuare 2021 |
|-----------------------------------|---|------------------------------|

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

*NUMERO COMPLEMENTAIRE  
au JOPF n° 8 du 26 Janvier 2021*

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

##### ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

Pages

|  |             |
|--|-------------|
| Arrêté n° HC 10 SAITG/svm du 22 janvier 2021 fixant la liste des candidats au premier tour en vue de l'élection partielle complémentaire du conseil municipal de la commune de Reao le dimanche 7 février 2021 . . . . . | <b>2294</b> |
|--|-------------|



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

**ARRETE n° HC 10 SAITG/svm du 22 janvier 2021 fixant la liste des candidats au premier tour en vue de l'élection partielle complémentaire du conseil municipal de la commune de Reao le dimanche 7 février 2021.**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 225 et suivants ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2019 du ministre de l'intérieur et de la ministre des outre-mer portant nomination de M. Frédéric Sautron, sous-préfet, en qualité de chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu-Gambier ;

Vu l'arrêté n° HC 8 SAITG/fhh du 14 décembre 2020 abrogeant l'arrêté n° HC 5 SAITG/svm du 26 novembre 2020 modifié et portant convocation des électeurs de la commune associée de Reao en vue de l'élection partielle complémentaire du conseil municipal de la commune de Reao ;

Vu l'arrêté n° HC 9 SAITG/fhh du 14 décembre 2020 abrogeant l'arrêté n° HC 7 SAITG/svm du 3 décembre 2020 et

fixant la période, le lieu et les horaires de dépôt des candidatures en vue de l'élection partielle complémentaire du conseil municipal de la commune de Reao ;

Vu les candidatures définitivement enregistrées en vue du premier tour de scrutin ;

Sur proposition du chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu-Gambier,

Arrête :

Article 1er. — La liste des candidats pour le premier tour de scrutin de l'élection partielle complémentaire du conseil municipal de la commune de Reao du dimanche 7 février 2021 est fixée comme suit par ordre d'arrivée :

- 1° M. Jean-Louis Teara ;
- 2° M. Martial Temano ;
- 3° M. Danny Grégory Poltavsteef ;
- 4° M. Vitore Aranui Tehau.

Art. 2. — Le chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu-Gambier et le maire de la commune de Reao sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 janvier 2021.

Pour le haut-commissaire  
et par délégation :

*Le secrétaire général  
du haut-commissariat,*  
Eric REQUET.